



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-6– CIEC 1 / 22

Notification aux Gouvernements des Etats membres et observateurs de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et des Etats parties aux Conventions de la CIEC

Convention relative à la délivrance d'extraits et de certificats plurilingues et codés d'actes de l'état civil (Convention CIEC n° 34)

Ratification par la Suisse et entrée en vigueur

Le 25 mars 2022, la Suisse a déposé son instrument de ratification de la Convention CIEC n° 34, faite à Strasbourg le 14 mars 2014.

La Suisse étant le second État membre de la CIEC à la ratifier, cette Convention entrera en vigueur, conformément à son article 12, paragraphe 1, le premier jour du quatrième mois qui suit celui du dépôt de cet instrument, soit le 1^{er} juillet 2022.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 4 avril 2022

